

Directeurs Médicaux des Nations Unies
Virus Zika: Plan de limitation des risques pour le personnel de l'ONU et les personnes à leur charge
 Mis à jour le 2 Juin 2017

- Les recommandations suivantes en matière de santé du travail ont été établies par les directeurs médicaux de l'ONU et concernent tous les membres du personnel de l'ONU afin de réduire le risque pour eux et les personnes à leur charge, de contracter le virus Zika.
- Pour une liste détaillée des zones à risque pour la transmission du virus Zika se référer à <https://hr.un.org/page/zika-virus>. Les zones listées précédemment proviennent d'une adaptation par l'ECDC du système de classification de l'OMS des pays concernés par Zika. Cela reflète les variations des risques pour les membres du personnel de l'ONU en fonction des zones.
- En cas d'utilisation de ce document sous forme imprimée, merci de vérifier qu'il s'agisse bien de la dernière version approuvée sur le site <https://hr.un.org/page/zika-virus>
- Ce document est évolutif et sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations et orientations seront disponibles.

	Catégories de risque pour le personnel de l'ONU	Recommandations des Nations Unies
1A	Femme enceinte, membre du personnel de l'ONU vivant en dehors des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus et prévoyant de voyager dans une de ces zones	Il est recommandé pour les femmes enceintes, membres du personnel de l'ONU, de ne pas voyager dans une des zones à risque pour la transmission du virus Zika (et ce à aucun moment de la grossesse) listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus . Il est également recommandé que les services médicaux de l'ONU n'accordent pas d'autorisation de voyage pour ces personnes.
1B	Femme enceinte, membre du personnel de l'ONU résidant dans une des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus	<p>Un soutien devrait être apporté aux femmes enceintes, membres du personnel de l'ONU, résidant dans une des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus, pour permettre à ces personnes de se conformer aux instructions des autorités de santé locales ainsi qu'aux directives de l'OMS pour minimiser le risque d'exposition.</p> <p>(Il peut s'agir d'améliorer les systèmes administratifs pour réduire le risque de piqûre de moustiques et/ou travailler à l'intérieur, au sein de la zone d'affection.</p> <p>Même si elles résident dans des pays de catégorie 1 ou 2 selon les normes OMS, il est fortement déconseillé pour ces femmes enceintes de voyager dans des pays considérés à haut risque. Ces zones sont listées dans un tableau sur https://hr.un.org/page/zika-virus.</p>

		<p>Sous réserve de faisabilité opérationnelle, des aménagements des postes de travail ainsi qu'une flexibilité au travail devraient être proposés aux femmes enceintes membres de l'ONU, cela pour réduire le risque de contracter Zika, tout en prenant en compte les programmes locaux de lutte contre les moustiques.</p> <p>Sous réserve de faisabilité opérationnelle, une certaine flexibilité devrait être accordée aux femmes enceintes membres de l'ONU en ce qui concerne l'autorisation ou l'accompagnement dans une relocalisation dans un endroit en dehors des zones à risque listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus.</p> <p>Ces personnes devraient veiller à avoir des rapports sexuels protégés (y compris par l'utilisation de préservatifs) ou s'abstenir d'en avoir au moins pendant toute la durée de la grossesse.</p>
2A	<p>Membre du personnel de l'ONU avec une conjointe enceinte vivant en dehors des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus et prévoyant de voyager dans une de ces zones</p>	<p>Les membres du personnel de l'ONU doivent être avertis de ne pas amener leur conjointe ou une personne à charge enceinte d'une zone sans risque à une des zones à risque de Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus.</p> <p>Les membres du personnel de l'ONU devraient s'abstenir sexuellement ou veiller à avoir des rapports sexuels protégés avec leur partenaire enceinte au moins pendant toute la durée de la grossesse.</p>
2B	<p>Membre du personnel de l'ONU avec une conjointe enceinte résidant dans une des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus</p>	<p>Il est recommandé aux membres du personnel de l'ONU de transférer une épouse enceinte (ainsi que les personnes à charge, si l'épouse s'occupe de ces personnes) en dehors des zones à risque de transmission du virus Zika. La liste détaillée des zones à risque de transmission du virus Zika est accessible à: https://hr.un.org/page/zika-virus</p> <p>Les membres du personnel de l'ONU devraient s'abstenir sexuellement ou veiller à avoir des rapports sexuels protégés avec leur partenaire enceinte au moins pendant toute la durée de la grossesse.</p>

3A	<p>Femmes non enceintes mais en âge de procréer, membres du personnel de l'ONU vivant en dehors des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus et prévoyant de voyager dans une de ces zones</p>	<p>Les femmes membres du personnel de l'ONU et en âge de procréer devraient être suivies et conseillées par leur médecin traitant, par un médecin de l'ONU ou par les services médicaux de leur organisation, sur la gestion des risques concernant leurs voyages dans des zones à risque de Zika, et plus particulièrement dans les zones listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus.</p> <p>En cas de retour d'une de ces zones à risque, elles devraient attendre au moins 6 mois avant d'essayer d'avoir un enfant pour s'assurer qu'une potentielle infection par le virus Zika est écartée</p>
4	<p>Tous les membres du personnel de l'ONU ainsi que les personnes à leur charge</p>	<p>Les membres du personnel de l'ONU, ainsi que les personnes à leur charge, résidant ou prévoyant de voyager dans une des zones Zika listées sur https://hr.un.org/page/zika-virus, devraient:</p> <ul style="list-style-type: none"> □ S'assurer avec leur médecin et les autorités de santé locales et nationales d'avoir accès à des recommandations à jour sur les risques potentiels encourus au regard de leur itinéraire de voyage ou de leurs conditions médicales sous-jacentes. Egalement obtenir des recommandations sur les mesures appropriées pour éviter une piqûre de moustique et réduire les risques de transmission sexuelle de Zika. □ Mettre en œuvre le plus haut niveau de lutte anti-vectorielle pour éviter les □ piqûres de moustiques au maximum. Ceci inclut la réduction des contacts entre les hommes et les moustiques par l'usage d'un répulsif, le port de vêtements de couleur claire, l'utilisation de barrières physiques, moustiquaires et la suppression des sites de reproduction des moustiques. Plus d'informations sur https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/ZikaPersonalProtection_UN%20Staff_MSD_2016-02-09_0.pdf